Paris, le 01 avril 2025

Objet : Avis des garantes CNDP sur la réponse de Elengy au bilan de la Concertation préalable sur le projet « Terminal d'import et de stockage d'ammoniac bas-carbone à Fos-sur-Mer (MEDHYTERRA) »

Madame la Directrice,

En tant que garantes de la concertation préalable organisée autour du projet Medhyterra nous avons lu avec intérêt le document qui présente les enseignements que vous avez tirés de cette concertation. Nous avons noté l'apport que vous avez trouvé à cette concertation volontaire qui vous a permis, selon vos dires, de renforcer les liens de votre entreprise avec le territoire.

Notre avis, ci-dessous, sur vos réponses ne porte que sur leur complétude et les éclairages qu'elles apportent concernant votre examen des observations et propositions du public. Il ne porte pas sur vos choix de poursuite du projet, les garantes de la CNDP n'ayant pas vocation à se prononcer sur le fond du projet. Ce courrier d'avis sera publié sur le site de la CNDP.

Il ressort du document que vous avez élaboré que vos engagements répondent dans l'ensemble aux attentes exprimées par le public et que nous avions récapitulées dans notre bilan.

Certaines des informations complémentaires demandées ont été apportées dans le document. C'est le cas des précisions présentées sur le processus de certification bas carbone, sur l'arrêt progressif de l'activité Gaz Naturel Liquéfié, sur l'alimentation des navires en carburant ammoniac.

Pour les autres demandes, nous notons que vous proposez de fournir dans le cadre de la concertation continue, des fiches thématiques complémentaires sur les sujets suivants :

- Le bilan carbone du projet
- Le transport maritime et ses impacts liés au projet
- Les transports routiers liés au projet
- Les transports ferroviaires liés au projet

Une telle fiche pourrait également être présentée sur la thématique de la submersion marine au-delà de la présentation que vous prévoyez lors de la réunion publique de restitution.

Nous notons également que les conclusions de l'étude de danger et de l'étude d'impact seront présentées sur le site de la concertation au fur et à mesure de leur réalisation.

la commission nationale du débat public
244 boulevard Saint-Germain – 75007 Paris – France – T. +33 1 40 81 12 63
debatpublic.fr

Par ailleurs nous notons qu'Elengy s'engage, lors de l'exploitation du projet, à effectuer des mesures en continu pour garantir le respect du plafond de détection de fuite à 20 ppm d'ammoniac. De même, nous notons que dans la suite de cette concertation vous envisagez de modifier en partie votre projet pour ce qui concerne l'origine de l'eau utilisée pour la production de l'ammoniaque, en cherchant une alternative à l'eau potable.

Plus généralement, nous notons votre engagement à maintenir un dialogue étroit et transparent avec le territoire tout au long de la phase de développement du projet, et son inscription dans le contexte du débat global sur le territoire.

A cet égard il serait utile que les modalités de cette concertation continue soient définies précisément lors de la présentation des enseignements que vous tirez de la concertation.

Comme évoqué ensemble et mentionné dans votre document, cette présentation pourrait se faire dans le cadre du débat territorial organisé du 2 avril au 13 juillet 2025. Nous vous invitons ainsi à participer au Forum "Industrie verte et nouveaux procédés" organisé dans le cadre du débat public, d'ores et déjà planifié le 23 avril 2025. Outre votre participation au forum de l'après-midi il vous serait possible de présenter vos enseignements et les modalités de concertation continue lors de la réunion plénière qui se tiendra dans la continuité de ce forum.

Parmi les modalités que vous proposez pour cette concertation continue, nous notons le recours à la mise en place d'actualités régulières sur le site au fur et à mesure du développement du projet, en lien avec la mise en ligne des fiches thématiques, ainsi que la réouverture du volet participatif du site internet.

Nous vous invitons à y préciser les informations sur le marché de l'ammoniac autant que faire se peut, compte tenu du nécessaire secret des affaires entourant cette question. De même, il serait utile de préciser si l'effet de l'ammoniac sur la biodiversité marine, pendant le transport en mer, sera pris en compte dans l'étude d'impact, cet effet ayant été questionné lors des débats. Enfin vous évoquez dans votre document, la possibilité de connexion fluviale via le canal d'Arles à Bouc, qui pourrait faire l'objet de précisions lors de la concertation continue, compte tenu du fait que cette possibilité n'a pas été abordée lors de la concertation.

Nous notons votre engagement à suivre avec les autorités compétentes la question des impacts et de la sécurité des transports, qu'ils soient maritimes, ferroviaires ou routiers. Cette question sera également abordée dans le cadre d'une réunion dédiée aux mobilités et à leurs impacts organisée dans le cadre du débat territorial le 10 juin à Miramas.

Veuillez agréer, Madame la Directrice, l'expression de nos sincères salutations.

Corinne LARRUE

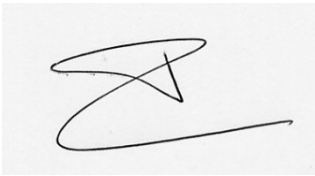

Ginette VASTEL

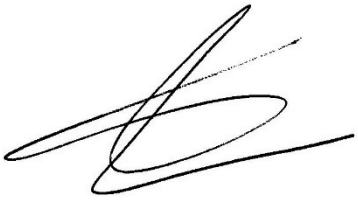

la commission nationale du débat public
244 boulevard Saint-Germain – 75007 Paris – France – T. +33 1 40 81 12 63
debatpublic.fr

Madame Nelly NICOLI, Directrice générale d'Elengy

Copie à :
Monsieur Marc PAPINUTTI, Président de la CNDP
Madame Audrey RICHARD-FERROUDJI, Présidente du débat public " "Fos-Berre Provence, un avenir industriel en débat"

la commission nationale du débat public
244 boulevard Saint-Germain – 75007 Paris – France – T. +33 1 40 81 12 63
debatpublic.fr